

Réunion du Conseil Municipal – 12 février 2015 – 21h

Présents : Didier **DUPRONT** (Maire) – Jean-Pierre **TOURNÉ** (Maire-Adjoint) – Marie-Claude **PILET** (Maire-Adjoint) – Guy **BOUÉ** (Maire-Adjoint) – Hélène **TUMÉLÉRO** (Maire-Adjoint) – Lucette **LABORDE** – Raymond **CHALUMEAU** – Claudia **BOSC** – Philippe **SAMPIETRO** – Marie-Geneviève **LAFARGUE** – Marina **NOGUÈS** – Julien **DESCAMPS**

Procurations : Christophe **BASSETTO** représenté par Lucette **LABORDE** – Christophe **BÉGUÉ** représenté par Guy **BOUÉ** - Alexandra **LAUNET** représentée par Hélène **TUMÉLÉRO**

Secrétaire de séance : Lucette **LABORDE**

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour, et confirme le courrier électronique postérieur à la convocation proposant deux délibérations supplémentaires à savoir :

- la vente de bois provenant de la forêt communale
- une acquisition foncière

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire, suite à la mutation de Monsieur Didier Gabriel, de réorganiser l'ensemble des services et donc de modifier le tableau des effectifs. Les modifications porteront sur les cadres d'emploi suivants :

Grades	Situation actuelle	Nature de la modification	Situation nouvelle
	20 h	+ 15 h	35 h
Adjoint administratif	23 h	- 6 h	17 h
	14 h	+ 7 h	21 h
Adjoint technique	23 h	+ 8 h	31 h
Rédacteur principal	17 h	+ 18 h	35 h
Attaché	35 h	suppression	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tableau des effectifs tel que présenté.

Régime indemnitaire

Monsieur Le Maire propose de porter à 8 le coefficient de l'I.F.T.S attaché à l'emploi de Secrétaire Général.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans l'attente du vote du Budget Primitif **2015** la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater et donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année précédente. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire application de la procédure énumérée ci-dessus et prévue à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à hauteur de **156 048 euros** (soit < **25 % de 624 192 euros**) et concernant uniquement le chapitre 21 des dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Autorisation à conclure la convention ACTES (dématérialisation de la transmission de actes administratifs) entre la Commune et la Préfecture du Gers

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les flux financiers entre la Trésorerie et la commune sont déjà totalement dématérialisés. Il indique qu'en conventionnant avec Monsieur le Préfet du Gers, la commune pourrait, également, télétransmettre l'ensemble de ses actes administratifs (arrêtés, délibérations...).

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à conventionner avec Monsieur le Préfet.

Adhésion à la plateforme mutualisée de la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de la légalité

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que dans le cadre du dispositif ACTES (**Aide au Contrôle de légalité dématérialisé**) relatif à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de la légalité le Centre de Gestion a décidé de mettre en place d'une plateforme de dématérialisation commune mutualisée à son niveau.

Ce nouveau service comprendra, moyennant une cotisation annuelle, l'hébergement par une structure agréée par l'État du serveur sécurisé dédié à la transmission des actes, la maintenance et les interventions du service d'assistance budgétaire et informatique du Centre de Gestion.

Les tarifs d'adhésion adoptés par le conseil d'administration à compter du 1er janvier 2008 sont les suivants :

Strate démographique et type	Tarif annuel à compter du 1 ^{er} janvier 2011
Communes à partir de 501 habitants, communautés de communes, syndicats mixtes	75 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la plateforme mutualisée de transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de la légalité
- de mettre en œuvre cette télé transmission des actes
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale la convention relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de la légalité dans le cadre du dispositif ACTES.

Zone artisanale de Bellevue : vente d'une parcelle

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Guy BOUE domicilié au lieu-dit « Galaoubis » à GONDRIN (32330), souhaite acquérir la parcelle cadastrée section Ai n° 59 d'une contenance de 1 701 m². Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 mars 2002 fixant le prix de vente des terrains situés en partie arrière de la Z.A. de Bellevue à 3,50 euros H.T. le m² soit 4,20 euros T.T.C. le m².

Monsieur Guy Boué ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide par 13 voix pour de céder à Monsieur Guy BOUE domicilié au lieu-dit « Galaoubis » à GONDRIN (32330), le terrain cadastré section Ai n° 59 d'une contenance de 1 701 m² moyennant le prix unitaire de 3,50 euros H.T. soit 4,20 euros T.T.C. d'où un coût total de 5 953,50 euros H.T. soit 7 144,20 euros T.T.C..

Vente de bois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale du Gers a organisé un stage théorique et pratique d'abattage d'arbres et de coupe de bois dans la forêt domaniale, propriété de la commune. Compte tenu du stock de bois de chauffage ainsi généré, Considérant que la parcelle de la forêt communale où s'est déroulé le stage pratique, est libérée du régime forestier, Monsieur le Maire propose de vendre, à des particuliers, ce bois de chauffage, coupé à un mètre et non livré, au prix de 40 € T.T.C. le stère.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Acquisition foncière parcelle n°46 section AD

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir cette parcelle propriété de la SCI CCF domiciliée à Béraut (32100) pour 800 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Forêt communale : programme des travaux pour l'année 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la proposition de travaux émanant de l'Office National des forêts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de travaux pour les montants suivants : 3180 € HT en investissement et 730 € HT en fonctionnement.

Séance levée à 22h30